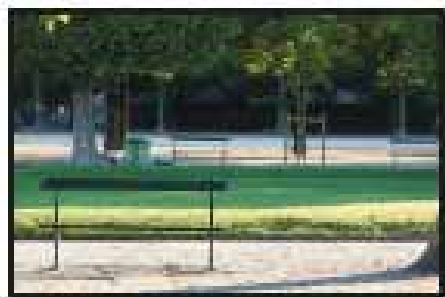


ÊTRE PRÉVOIR DEVENIR

ACTION SOCIALE

RAPPORT 2011

VISION D'ENSEMBLE



DEUXIEME PARTIE

**RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE
DU REGIME AGIRC EN 2011**

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2011

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	19
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	22
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	29
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	38
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	38
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	42
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	45
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	45
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	47
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	47
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	49
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	49
4. Les prêts individuels	57
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	57
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite</i>	57
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	64
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	67
5.2 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	68
5.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	69
5.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	72
5.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	73
5.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	75
5.7 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	76
5.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	78
Conclusion	85
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2011	89
Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2011	90
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2011	91
Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2011	92
	5

Introduction

Introduction

L'année 2011 est la troisième année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 9 décembre 2008.

Trois orientations prioritaires ont été retenues :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques permettent aux institutions de s'engager dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les enjeux sociétaux identifiés et les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions et aux moyens qui y sont consacrés, l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées, pilotés par les instances des fédérations ; elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

Ces nouvelles orientations ont commencé à se décliner opérationnellement depuis 2010, en plus des actions déjà engagées antérieurement telles que le déploiement des centres de prévention ou du service Sortir Plus, le plan médico-social et sanitaire, l'acquisition de droits réservataires dans les établissements ... Le suivi de l'avancement dans la mise en œuvre du socle commun a été ajouté au rapport. Les actions de niveau 2 sont maintenant largement engagées par les institutions.

En outre, les orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans le cadre prioritaire à hauteur de 70 % ; objectif à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2011, la collecte des informations s'est faite en 4 temps :

1. enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2011 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. centralisation des comptes individuels en avril 2011 par la direction financière,
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2011, par la direction financière,
4. illustration qualitative de l'avancement des actions du socle commun.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,

- le 3^{ème} document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 16 institutions de retraite complémentaire, une de moins qu'en 2010, compte tenu de la fusion réalisée entre NOVALIS AGIRC et la CIRCIA.

Dans le rapport, sont également proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,21 % en 2011). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2011 et comparée à 2010 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2011

➤ Nombre d'institutions de retraite	16
➤ Nombre d'entités périphériques	61
1. Produits	
➤ Dotation sociale +2,1 % par rapport à 2010	103,9 M€
➤ Ressources totales	147,6 M€
2. Charges	
➤ Charges d'exploitation (16 institutions) (- 8,6 % par rapport à 2010)	94,1 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	91 %
➤ Charges totales	116,2 M€
3. Résultats	
➤ Résultat du fonds social combiné - 2,0 M€ par rapport à 2010	29,9 M€
➤ Résultat du fonds social (16 institutions) + 59,3 % par rapport à 2010 dont résultat exceptionnel dont produits des cessions du parc vacances	28,0 M€ 3,0 M€ 1,6 M€
➤ Résultat du fonds social de la fédération -0,4 M€ en 2010	3,3 M€
4. Disponibilités	
➤ Disponibilités à long terme des 16 IRC Soit 23,17 mois de charges	224,4 M€
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan	166,0 M€
➤ Soit un solde effectif des disponibilités	58,4 M€

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 61 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2011 (cf. *Instruction Agirc 2012-13-DF Rapport de gestion Agirc 2011, du 17/07/2012*),
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 16 institutions Agirc et de celui de la fédération,
- ainsi, il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 16 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, depuis 2005, un fonds social de la fédération Agirc a été créé afin de gérer une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire.

L'alimentation de ce fonds social est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 61 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 42 SCI et de 19 entités capitalistiques hors SCI (8 SARL, 4 Sociétés Civiles, 3 SA, 2 SAS, 1 EURL et 1 GIE).

Deux méthodes de consolidation : intégration globale, mise en équivalence ont été utilisées. Elles dépendent de l'importance des pouvoirs ou des participations et représentations détenus par le régime.

Dans le cadre de la première méthode, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social, mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2011 des fonds sociaux combinés incluant les 16 institutions, la fédération et les 61 entités périphériques, est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	103 870 209	101 732 026
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	193 710 679	182 981 382
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	10 569 058	7 365 097
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	129 138 9	1380 398
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	309 441 335	293 458 903
Interventions sociales	60 109 110	63 450 649
ACTIONS MUTUALISEES	2 579 764	2 418 685
AIDES INDIVIDUELLES	27 017 796	30 565 411
INTERVENTIONS COLLECTIVES	22 464 426	22 384 905
ACTIONS DE SERVICE	8 047 124	8 081 648
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	69 569 189	66 613 405
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 255 141	11 945 551
CHARGES DE PERSONNEL	112 127 577	104 311 051
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	34 402 358	35 142 017
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 720 340	5 785 360
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	293 183 715	287 248 033
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 257 620	6 210 870
Produits financiers	11 029 619	17 318 179
Charges financières	4 850 106	3 770 919
RESULTAT FINANCIER	6 179 513	13 547 260
Produits exceptionnels	17 874 939	19 694 108
Charges exceptionnelles	10 020 054	5 886 476
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 854 885	13 807 632
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-641 207	-708 689
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-19 105	-19 384
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	37 746	37 746
Résultat des sociétés mises en équivalence	550 111	-81 181
Résultat revenant aux minoritaires	-274 769	-917 467
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 944 794	31 876 787

Le résultat positif se situe à **29,9 M€**. En baisse par rapport à 2010 de 6,1 %.

En effet, le résultat d'exploitation est en forte hausse (+ 160 % par rapport à 2010) tandis que le résultat financier (- 54,4 % par rapport à 2010) et exceptionnel sont en baisse (- 43,1 % par rapport à 2010).

En ce qui concerne les fonds sociaux des 16 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2011	2010 € constants
Produits		
Dotation sociale	103 870 209	103 868 399
Dotation action sociale	100 754 103	100 752 346
Dotation action sociale mutualisée	3 116 106	3 116 052
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 379 619	3 796 314
Total produits d'exploitation	108 249 828	107 664 712
Produits financiers	19 179 553	16 903 932
Produits exceptionnels	20 216 532	16 291 639
Sous total produits	147 645 913	140 860 283
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	147 645 913	140 860 283
Charges		
Interventions sociales	60 729 630	64 824 322
Actions mutualisées	2 579 764	2 469 477
Aides individuelles	27 017 796	31 207 285
Financement collectif	23 084 946	22 896 198
Actions de service	8 047 124	8 251 363
Charges de gestion courante	33 381 179	38 151 906
Total charges d'exploitation	94 110 809	102 976 228
Charges financières	7 942 456	7 322 241
Charges exceptionnelles	14 482 611	13 200 255
Sous total charges	116 535 876	123 498 724
Autres charges	122 119	137 163
Résultat excédent (positif)	30 987 918	17 224 396
Total charges	147 645 913	140 860 283

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, positif de **31 M€**. Ce résultat est en forte augmentation par rapport à 2010, + **80 %** et comprend le résultat du fonds social de la fédération : un excédent de 3,0 M€ et le résultat des 16 institutions : un excédent de 28,0 M€. Cette augmentation est due à la hausse du résultat financier +2,3 M€ (Malakoff-Médéric Retraite Agirc et CNRBTPIG) et du résultat exceptionnel de + 3,9 M€ (UGRC, AGIRA Retraite des Cadres, REUNI Retraite Cadres) conjuguée à une baisse des aides individuelles et charges de gestion courante.

Il est proposé, depuis 2009, d'analyser séparément les fonds sociaux des 16 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des 16 institutions font apparaître le compte de résultat suivant :

	2011	2010 € constants
Produits		
Dotation sociale	103 870 209	103 868 399
Dotation action sociale	100 754 103	100 752 346
Dotation action sociale mutualisée	3 116 106	3 116 052
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 379 619	3 796 314
Total produits d'exploitation	108 249 828	107 664 712
Produits financiers	18 850 352	16 758 876
Produits exceptionnels	17 249 212	14 542 264
Sous total produits	144 349 392	138 965 852
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	144 349 392	138 965 852
Charges		
Interventions sociales	60 729 630	64 824 322
Actions mutualisées	2 579 764	2 469 477
Aides individuelles	27 017 796	31 207 285
Financement collectif	23 084 946	22 896 198
Actions de service	8 047 124	8 251 363
Charges de gestion courante	33 381 179	38 151 906
Total charges d'exploitation	94 110 809	102 976 228
Charges financières	7 853 781	7 264 598
Charges exceptionnelles	14 248 011	11 006 050
Sous total charges	116 212 601	121 246 876
Autres charges	122 119	137 163
Résultat excédent (positif)	28 014 672	17 581 813
Total charges	144 349 392	138 965 852

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en augmentation par rapport à 2010, + **59,3 %**. Pour la première fois depuis 4 ans, le résultat du fonds social augmente.

Parmi les 16 institutions, 15 institutions ont un résultat positif, alimentant la réserve, et une institution, un résultat déficitaire (UGRC), venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (*cf. Présentation de l'action sociale par institution*).

1.2 La dotation sociale

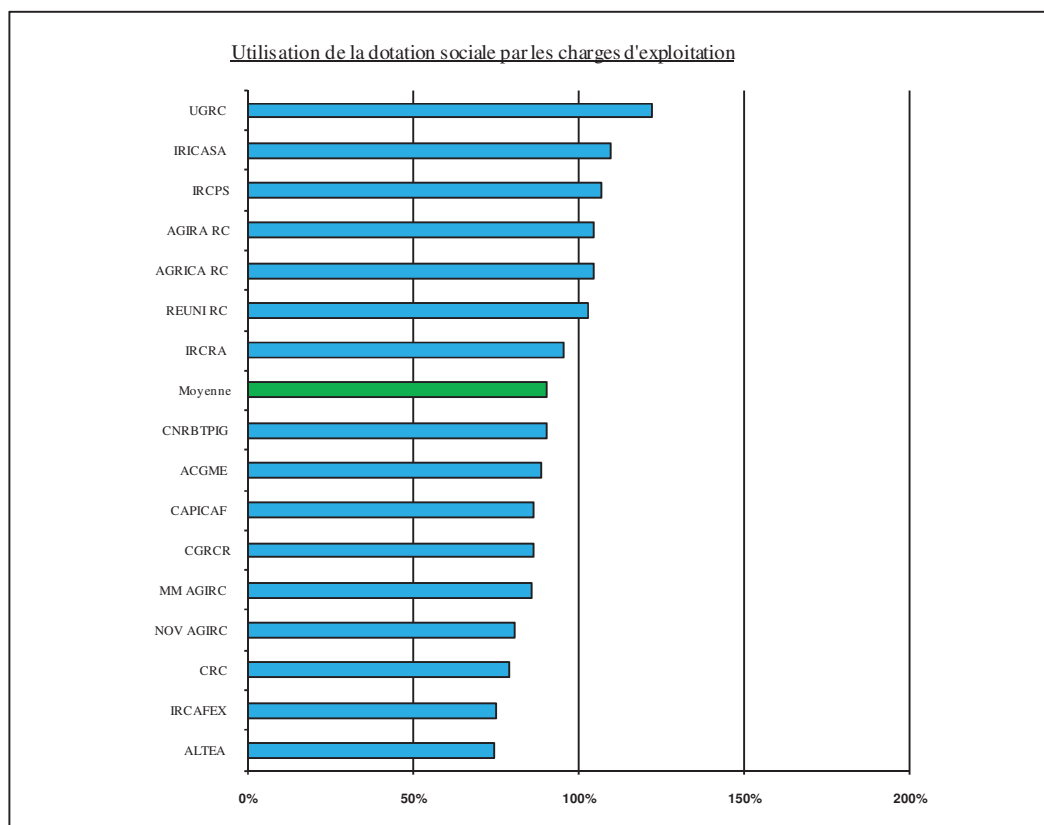
	2011	2010 € constants	2009 € constants
Dotation sociale	103 870 209	103 868 399	106 152 151
Charges d'exploitation	94 110 809	102 976 228	104 780 804
Charges totales	116 212 601	121 246 876	129 221 100
Ressources totales	144 349 392	138 965 852	147 009 463
Charges exploitation/Dotation sociale	91%	99%	99%
Charges totales/Dotation sociale	112%	117%	122%
Charges totales/Ressources totales	81%	87%	88%

La dotation sociale s'élève à **103,9 M€** en 2011, elle stagne par rapport à 2010 en euros constants. Pour l'année 2011, le calcul de la dotation avait été opéré en estimant l'inflation annuelle à 1,8 %. Or, l'inflation 2011 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 2,1 %.

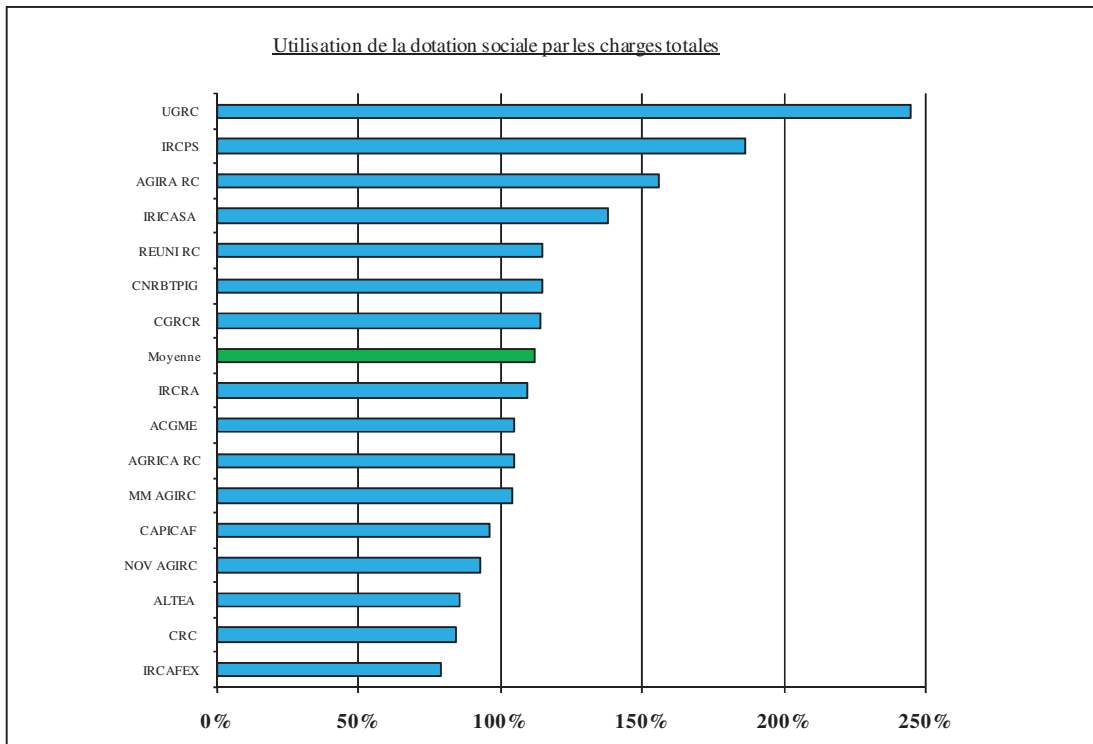
Les ressources totales s'élèvent à **144,3 M€**, elles sont en augmentation de 3,9 % par rapport à 2010. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **112 %**, mais a contrario, l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**81 %**). Cela signifie que le résultat positif viendra augmenter la réserve du fonds social.

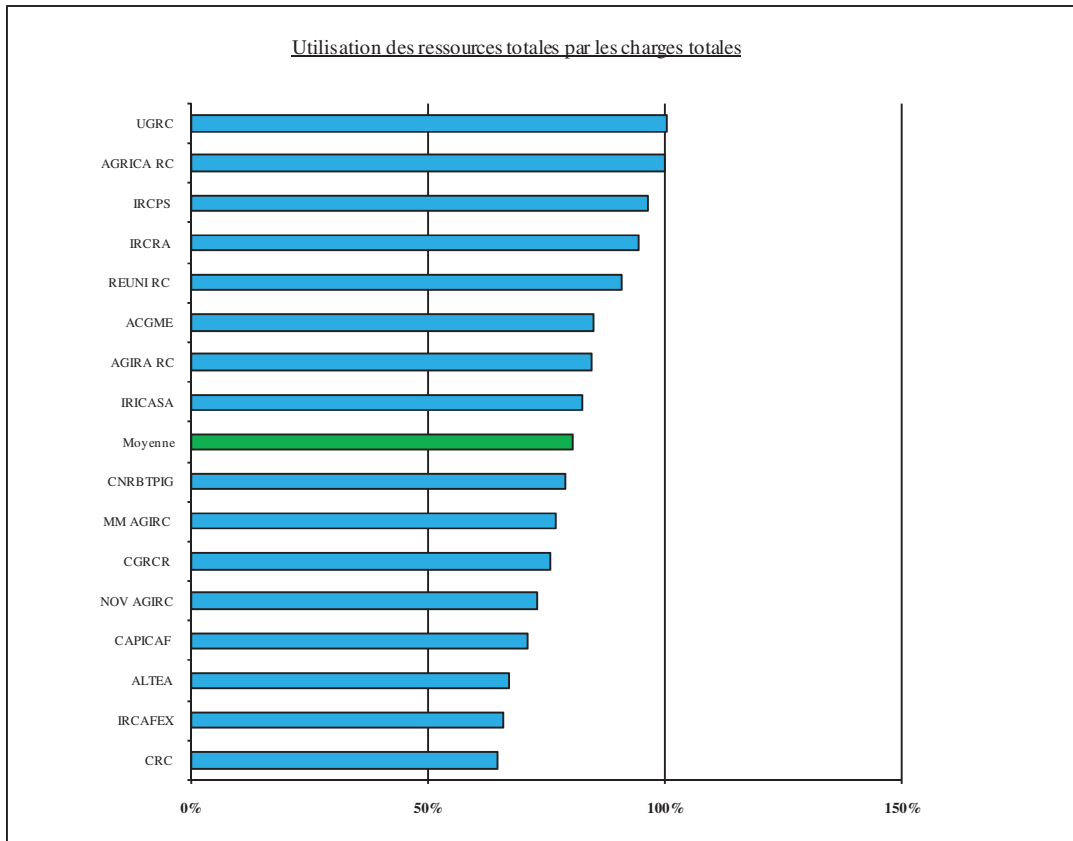
Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, 6 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation, 7 autres entre 80 et 95 % et 3 moins de 80 %. La moyenne Agirc se situe à 91 %, en baisse par rapport à 2010 et 2009.



Selon le graphique ci-dessus, 5 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leurs dotations pour couvrir leurs dépenses totales, la moyenne étant de 112 % : 7 institutions sont au dessus et 4 en deçà. La moyenne 2010 se situait à 117 %.



Selon le graphique ci-dessus, deux institutions dépensent intégralement leurs ressources (AGIRA Retraite des Cadres, UGRC). Les 14 autres institutions constituent des réserves de 4 à 35 % de leurs ressources totales contre 1 à 37 % en 2010.

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

$$\text{Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes}$$

(+ ou - les comptes de liaisons entre fonds).

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant et tiennent compte pour la 1^{ère} année des sommes alimentant la réserve sociale mutualisée dont les disponibilités seront étudiées au point 1.5 :

	2011	2010 € constants	2009 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	527 246 155	519 294 199	509 411 212
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	633 276	0	0
Résultat de l'exercice	28 014 672	17 581 813	17 664 771
Réserves au 31/12	555 894 103	536 876 012	527 075 982
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	224 384 679	202 213 792	217 761 797
Disponibilités à long terme en mois de charges	23,17	20,01	20,22

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 23,17 mois de charges contre 20,01 en 2010.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 18,7 M€ pour le régime, soit une augmentation de 13,3 % par rapport à 2010 (16,5 M€).

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un évènement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan de l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4. Elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD.

	2011
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	6 400
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	14 158 386
Autres	9 893 113
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	24 057 899
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres	4 631 557
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	4 631 557
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont principalement contenus dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **14,2 M€** en 2011. Ces engagements diminuent de 2,7 % par rapport à 2010.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **14,2 M€** d'engagements hors bilan ainsi que du solde du plan médico-social et sanitaire qui suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 166 M€.

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **44,2 M€**.

1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2011	2010 € constants
Produits		
Dotation sociale	0	0
Dotation action sociale	0	0
Dotation action sociale mutualisée	0	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	0	0
Produits financiers	329 201	145 057
Produits exceptionnels	2 967 320	1 749 374
Sous total produits	3 296 521	1 894 431
Résultat perte (négatif)	0	-357 417
Total produits	3 296 521	1 537 013
Charges		
Interventions sociales	0	0
Actions mutualisées	0	0
Aides individuelles	0	0
Financement collectif	0	0
Actions de service	0	0
Charges de gestion courante	0	0
Total charges d'exploitation	0	0
Charges financières	88 675	57 644
Charges exceptionnelles	234 600	2 194 205
Sous total charges	323 275	2 251 848
Autres charges	0	0
Résultat excédent (positif)	2 973 246	0
Total charges	3 296 521	2 251 848

Le résultat positif se situe à **3 M€**.

Les quotes-parts des cessions des établissements de vacances et médico sociaux reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **3,0 M€** en 2011, le résultat du placement des sommes versées est comptabilisé en produits financiers, **0,3 M€**. Le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles, soit 0,2 M€ en 2011.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve, sont les suivantes :

Institution	Montant en €
ALTEA	3 300
Malakoff-Médéric retraite Agirc	231 300
TOTAL	234 600

Au 31 décembre 2011, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **31,7 M€** :

	2011	2010
Réserve au 1er janvier de l'exercice	28 773 476	29 123 542
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	28 773 476	29 123 542
Résultat de l'exercice		
Excédent	2 973 246	
Déficit		350 066
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	31 746 722	28 773 476

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.

En 2011, elles ont porté principalement sur l'adaptation aux déficits sensoriels, la bienveillance et les normes HQE pour un montant de 323 275 €.

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

**Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fédération)**

	2011	2010 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	11,0 M€	9,5 M€
➤ Résultat exceptionnel	3,0 M€	3,5 M€
➤ Résultat d'exploitation	14,1 M€	4,7 M€
➤ Résultat du fonds social	28,0 M€	17,6 M€

Le résultat excédentaire 2011 viendra alimenter la réserve action sociale 2012

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2011	2010 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	114 317	161 671
Revenus des titres de participation dans les SCI	6 539 233	2 457 721
Prêts	471 525	495 848
Activité de placement et placement de liquidités	4 169 051	9 869 974
Divers	4 146 112	1 029 025
Reprise sur dépréciations et provisions	3 410 114	2 744 637
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	18 850 352	16 758 876
Immo de placement hors prêts	165 905	108 282
Activité de placement et placement de liquidités	435 429	1 707 350
Divers	75 708	89 081
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	0	498
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	5 133 261	3 495 313
Dotations dépréciations et provisions	2 043 478	1 864 073
Total charges financières	7 853 781	7 264 598
Résultat financier	10 996 571	9 494 278

Le résultat financier des 16 institutions est formé principalement par les produits (résultats positifs) réalisés sur les revenus des titres de participation notamment dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 57 % des produits financiers réalisés en 2011. Ces produits financiers sont en augmentation par rapport à 2010, + **12,5 %**.

Le résultat financier reste excédentaire de **11 M€** en 2011 en augmentation de 15,8 % par rapport à 2010.

Les charges financières sont, quant à elles, constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières, c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI et des charges financières dues aux résultats déficitaires des SCI. Ces deux postes constituent 91 % des charges financières en 2011.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2011	2010 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 871	3 895
Produits exceptionnels sur opération en capital	11 460 848	11 313 091
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	1 564 035	2 458 315
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	4 188 788	51 176
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	16 670	715 787
Total produits exceptionnels	17 249 212	14 542 264
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	627 164	5 666 338
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	13 619 636	5 331 982
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	-4 123 984	-4 964 057
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	1 472 673	1 413 138
Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	2 652 522	3 558 651
Total charges exceptionnelles	14 248 011	11 006 050
Résultat exceptionnel	3 001 201	3 536 214

En 2011, le résultat exceptionnel est excédentaire de **3,0 M€**.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital
(comprenant les prix de cession des actifs)
- charges exceptionnelles sur opération en capital
(comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée s'élèvent à 3,0 M€ et concernent les cessions suivantes :

Institutions	Etablissements	Montant transféré à la réserve sociale mutualiste en 2011
MMR Agirc	Le Faucigny	294 535
ACGME	Les Sapins Bleus	63 167
NOVRC	Les Sapins Bleus	173 711
NOVRC	Le Faucigny	314 799
REUNI RC	Le Faucigny	589 069
IRICASA	Les Sapins Bleus	442 171
REUNI RC	Les Sapins Bleus	63 167
CGRCR	Maine Anjou	54 282
CGRCR	Clos St Blot	43 518
CGRCR	Les Sapins Bleus	126 335
CNRBTPIG	Strasbourg	23 995
MMR AGIRC	Les Sapins Bleus	189 502
AGIRA	Le Faucigny	589 069
TOTAL		2 967 320

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement de l'action sociale.

	2011	2010 € constants
Dotation d'action sociale	100 754 103	100 752 346
Autres produits d'exploitation	770 066	996 560
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	912 255	525 160
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	28 078
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 683 459	2 229 900
Transfert de charges d'exploitation	13 839	16 617
Total produits d'exploitation	105 133 722	104 548 660
Aides individuelles	27 017 796	31 207 285
Interventions collectives	23 084 946	22 896 198
Actions de service	8 047 124	8 251 363
Charges de gestion courante	33 381 179	38 151 906
Sous traitance intra groupe	19 291 338	20 425 040
Services extérieurs	653 495	1 100 781
Impôts taxes et versements assimilés	56 031	97 266
Charges de personnel	-102	-1 568
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	363 603	1 565 847
Dotation aux amortissements des droits de réservation	10 504 635	12 081 070
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 185 049	2 200 581
Autres charges de gestion courante	327 130	682 890
Total charges d'exploitation	91 531 045	100 506 751
Résultat d'exploitation	13 602 677	4 041 909

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **13,6 M€** en 2011. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale sous réserve que les résultats financier et exceptionnel cumulés soient positifs également.

Le résultat d'exploitation est en augmentation par rapport à 2010, + **236 %**. Cela s'explique par la diminution en 2011 des aides individuelles - 13,4 % et des charges de gestion courante - 12,5 %.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « interventions collectives » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales, sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste aides individuelles continue de diminuer - **13,4 %** par rapport à 2010 en euros constants. Cette baisse concerne globalement toutes les institutions.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

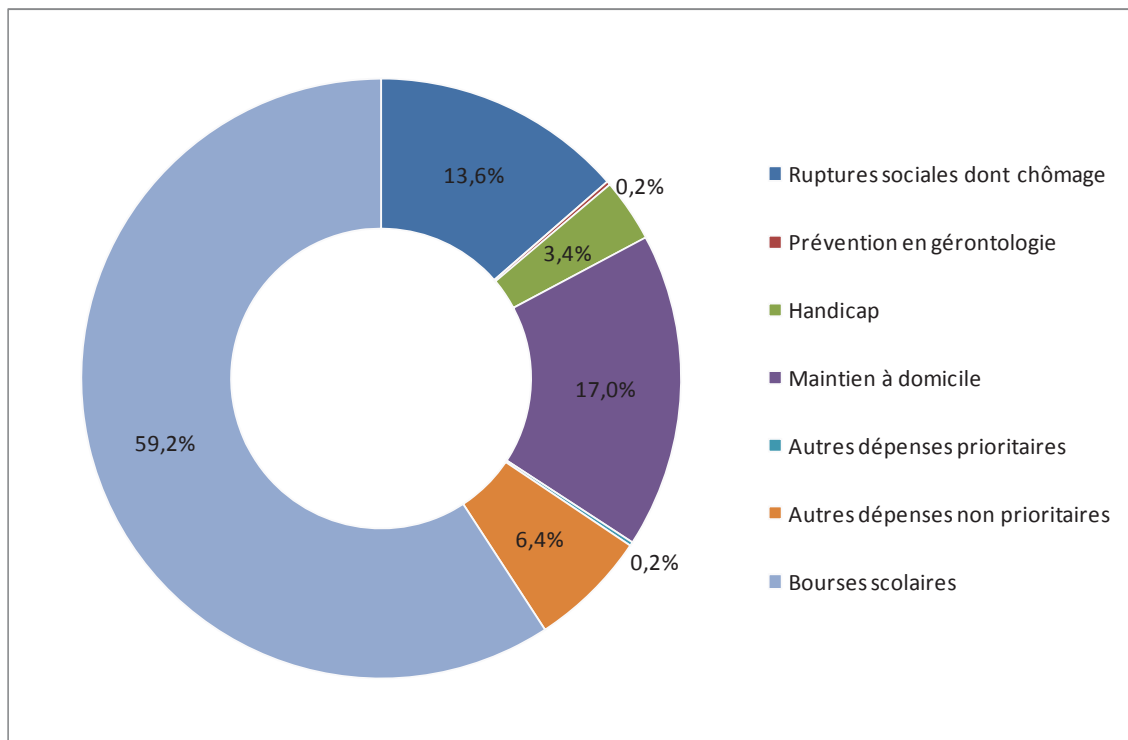
Les droits réservés acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservés ou en dépréciations des droits réservés. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.

3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

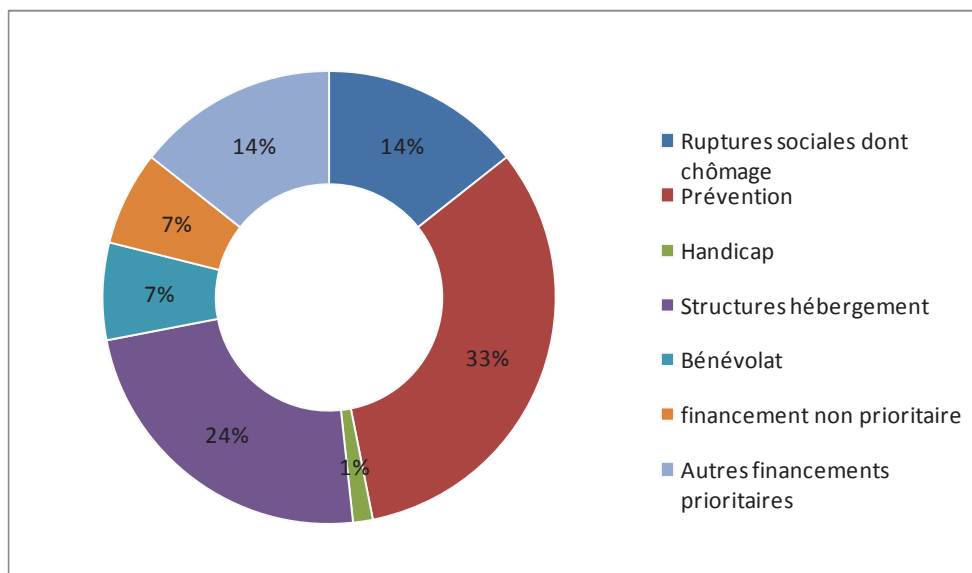
	2011	2010 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 14,1 % par rapport à 2010	21,3 M€	24,8 M€
35,2 % d'aides prioritaires dont :	7,5 M€	8,8 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	3,0 M€	4,4 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,5 M€	4,4 M€
64,8 % d'aides non prioritaires dont :	13,9 M€	16,0 M€
scolarité	12,7 M€	13,5 M€
- 5,9 % par rapport à 2010		

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2011	2010 <i>€ constants</i>
Financement collectif + 1,9 % par rapport à 2010	21,6 M€	21,2 M€
dont 92,6 % de financements prioritaires	20,0 M€	19,9 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

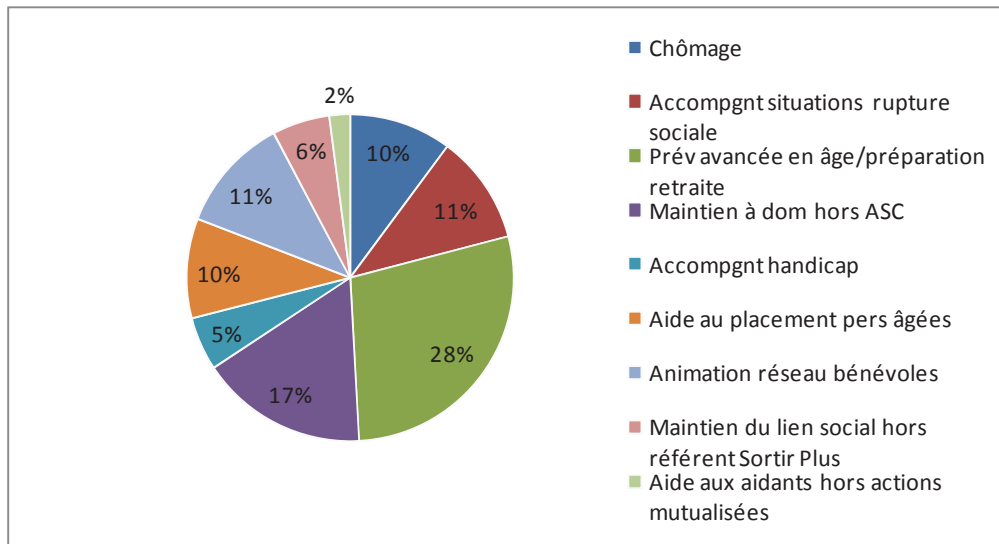


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	10,8 M€
dont :	
subventions	10,0 M€
prêts	0,8 M€
Nombre de places souscrites en 2011	447
dont 312 places dans des EHPAD	
Le nombre de places total au 31/12/11 (déduction faite des 71 droits réservataires échus en 2011)	7 563
Financement des places en accueil de jours	4500 jours

Actions de service (mission ECO)	12,4	M€
nombre d'ETP	96,86	

Les autres charges de personnel et fonctionnement	21	M€
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	10,7	M€
nombre d'ETP	84,19	
dont Commissions sociales	1,4	M€
nombre d'ETP	8,31	

Répartition des ETP des actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées dans les comptes de charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel, comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste en 2011 s'élève à **21,3 M€**, soit **20,5 % de la dotation sociale**, en diminution de 12,3 % des dépenses par rapport à 2010. La baisse concerne globalement toutes les institutions. Cette baisse est due :

- aux bonifications de prêts qui chutent en 2011 du fait de la suppression de la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques, ils s'élèvent à 0,6 M€ en 2011, soit – 200 % par rapport en 2010 (1,8 M€),
- à la scolarité qui diminue en 2011, ils s'élèvent à 12,7 M€ en 2011, soit – 5,9 % par rapport en 2010 (13,5 M€),
- au financement lié aux situations de chômage qui a diminué en 2011 compte tenu de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + » en 2010, ils s'élèvent à 1,6 M€ en 2011, soit – 27,3 % par rapport en 2010 (2,2 M€).

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante.

Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue les cotisants aidés, des allocataires.

✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **64,8 % des aides individuelles** et représentent **13,9 M€**. Elles sont en **diminution de 13,5 %** par rapport à 2010. Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 91 %,
- charges liées à la bonification des prêts consentis sur les fonds des opérations de retraite : 5 %,
- les autres aides non prioritaires : 4 %.

Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **12,7 M€** en 2011. Il est en **baisse de 5,9 %** par rapport à 2010 en euros constants. Cette baisse est récurrente depuis 2009.

Le nombre total de bourses attribuées est de 12 809, il est en **baisse de 13,5 %** par rapport à 2010 (1 991 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses a augmenté, il passe de 892 € en 2010 à 990 € en 2011 :

- 981 € pour les bourses cotisants,
- 1 075 € pour les bourses allocataires.

La baisse explique pour moitié la diminution des aides individuelles.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **1,2 M€** dont 0,6 M€ consacrés aux charges liées aux bonifications des prêts et 0,6 M€ aux aides diverses. Le montant des bonifications de prêts chute en 2011 du fait de la suppression de la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques.

✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **7,5 M€** et **35,0 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **baisse** par rapport à 2010 (- 12,8 %).

Développer la prévention

Ce thème représente **14,1 %** des aides individuelles totales, soit **3,0 M€, en baisse de 30 %** par rapport à 2010 notamment en ce qui concerne l'entraide / l'urgence sociale. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**2,9 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Le financement lié aux situations de chômage a diminué en 2011 compte tenu de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + » en 2010. Elle peut aussi s'expliquer par une légère amélioration de la situation de l'emploi sur le 1^{er} semestre 2011, réduisant ainsi l'accompagnement notamment liée à l'emploi.

Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Elle représente **17,8 %** des aides individuelles totales, soit **3,8 M€ en hausse de 5,6 %** par rapport à 2010. Le plus gros poste concerne l'aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne (**2,1 M€**).

Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **0,7 M€** et **3,1 % des aides individuelles totales**. Il stagne par rapport à 2010.

Au total, en 2011, les aides individuelles diminuent de manière plus accentuée dans les domaines non prioritaires que dans ceux prioritaires.

✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 5,7 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Libellé ligne	2011				2010				2011		2010	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.	Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant				
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
DEVELOPPER LA PREVENTION	1 080	1 517 170	1 309	1 487 143	1 391	2 062 608	1 980	2 312 480	3 004 312	14,08%	4 375 088	17,64%
Rupture sociale	1 035	1 476 579	1 239	1 437 596	1 376	2 052 041	1 937	2 227 647	2 914 175	13,65%	4 279 688	17,26%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)	59	71 063	261	440 130	59	60 159	455	819 721	511 193	2,39%	879 880	3,55%
Logement / Déménagement	115	143 149	233	221 175	138	177 965	242	199 084	364 323	1,71%	377 049	1,52%
Recherche d'emploi (chômage...)	339	453 238	1	525	471	757 068	4	7 597	453 763	2,13%	764 666	3,08%
Entraide / Urgence sociale	522	809 130	744	775 767	709	1 056 847	1 235	1 201 245	1 584 896	7,43%	2 258 093	9,11%
Prévention en gérontologie	45	40 591	16	6 952	14	10 567	28	82 650	47 543	0,22%	93 217	0,38%
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	18	24 595	2	174	3	4 328	25	81 015	24 769	0,12%	85 343	0,34%
Préparation à la retraite	27	15 996	14	6 778	11	6 239	3	1 635	22 774	0,11%	7 874	0,03%
Maintien du lien social	0	0	54	42 594	0	0	15	2 183	42 594	0,20%	2 183	0,01%
Activités de maintien du lien social	0	0	54	42 594	0	0	15	2 183	42 594	0,20%	2 183	0,01%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	477	461 432	9 119	3 343 867	523	500 958	7 058	3 210 526	3 805 299	17,83%	3 711 484	14,97%
Maintien à domicile	116	77 172	8 539	2 896 203	123	86 175	6 529	2 821 923	2 973 375	13,93%	2 908 098	11,73%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile /Tierce personne	42	23 714	6 845	2 119 147	46	21 897	5 296	2 139 947	2 142 861	10,04%	2 161 844	8,72%
Dépenses d'énergie	65	44 388	521	249 960	49	36 131	397	216 258	294 348	1,38%	252 389	1,02%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	7	8 234	411	356 976	27	28 136	339	333 281	365 210	1,71%	361 417	1,46%
Aide technique à domicile	2	836	762	170 119	1	11	497	132 437	170 955	0,80%	132 448	0,53%
Accompagner le handicap	332	373 742	362	348 850	385	406 846	396	352 784	722 592	3,39%	759 630	3,06%
Autonomie des personnes handicapées	297	347 863	300	311 417	345	375 968	329	305 351	659 280	3,09%	681 319	2,75%
Vacances personnes handicapées	35	25 879	62	37 433	40	30 878	67	47 433	63 312	0,30%	78 311	0,32%
Aide aux aidants	29	10 518	218	98 815	15	7 936	133	35 820	109 333	0,51%	43 756	0,18%
Actions en faveur des aidants	29	10 518	218	98 815	15	7 936	133	35 820	109 333	0,51%	43 756	0,18%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	0	-72	347	657 352	4	3 345	352	672 616	657 280	3,08%	675 961	2,73%
Structures pour personnes âgées	0	-72	347	657 352	2	2 426	349	669 247	657 280	3,08%	671 673	2,71%
Hébergement permanent en EHPAD	0	0	265	584 319	0	0	277	598 724	584 319	2,74%	598 724	2,41%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	0	-72	82	73 033	2	2 426	72	70 524	72 961	0,34%	72 949	0,29%
Structure pour personnes handicapées	0	0	0	0	2	919	3	3 369	0	0,00%	4 288	0,02%
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	0	0	0	0	2	919	3	3 369	0	0,00%	4 288	0,02%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES hors charges de personnel	1 557	1 978 530	10 775	5 488 361	1 917	2 566 910	9 390	6 195 623	7 466 891	34,98%	8 762 533	35,34%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	13 578	12 060 525	2 063	1 817 146	15 083	13 473 984	2 714	2 560 760	13 877 671	65,02%	16 034 745	64,66%
Scolarité	11 591	11 368 986	1 218	1 309 385	13 528	11 815 867	1 583	1 659 837	12 678 371	59,40%	13 475 704	54,34%
Aide à la scolarité / Etudes / Apprentissage	11 591	11 368 986	1 218	1 309 385	13 528	11 815 867	1 583	1 659 837	12 678 371	59,40%	13 475 704	54,34%
Autres dépenses non prioritaires	86	75 046	783	474 752	189	186 267	926	535 177	549 798	2,58%	721 444	2,91%
Vacances	12	6 727	42	23 629	1	131	3	1 266	30 356	0,14%	1 397	0,01%
Aides soins santé	37	29 766	202	137 187	52	43 941	295	207 162	166 953	0,78%	251 103	1,01%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Frais d'obsèques	5	3 158	65	33 943	6	5 494	72	48 664	37 101	0,17%	54 158	0,22%
Autres dépenses non prioritaires	32	35 395	474	279 993	130	136 702	555	278 085	315 388	1,48%	414 787	1,67%
Prêts	1 901	616 494	62	33 009	1 366	1 471 850	205	365 747	649 503	3,04%	1 837 597	7,41%
Bonification	1 901	616 494	62	33 009	1 366	1 471 850	205	365 747	649 503	3,04%	1 837 597	7,41%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES	13 578	12 060 525	2 063	1 817 146	15 083	13 473 984	2 714	2 560 760	13 877 671	65,02%	16 034 745	64,66%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	15 135	14 039 055	12 838	7 305 507	17 001	16 040 895	12 104	8 756 383	21 344 562	100,00%	24 797 278	100,00%
Charges de personnel				5 673 234				6 410 006				
Nombre équivalents temps plein			275				286					
TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)				27 017 796				31 207 285				

3.2 Les financements collectifs

Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service),
- le financement d'une action n'entrant pas dans le champ des actions inter institution (actions mutualisées),
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

Depuis 2010, on distingue les sommes versées aux établissements pour personnes âgées et handicapées : hébergements – propriétés Agirc-Arrco et hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique des financements collectifs entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le fonds social).

Le montant des financements collectifs s'élève à **21,6 M€** en 2011, soit **20,8 % de la dotation sociale**. Il est en **hausse de 1,6 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- bénévolat,
- prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...), il s'agit d'un nouveau poste distinct depuis 2010,
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **93 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 55,8 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 25,4 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 21,3 % lequel a augmenté de 80 %. Ceci est le fait d'une IRC (Malakoff-Médéric Retraite Agirc).

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 10,0 M€ (respectivement 7,0 et 3,0 M€).

La prévention en gérontologie concerne notamment le financement des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco au nombre de 13 en 2011 (création d'un centre à Montpellier « Montpastel » piloté par Mornay, labellisation d'un centre à Paris « Turbigio » piloté par Audiens, création d'un centre Région Auvergne à Clermont-Ferrand piloté par Ag2r La Mondiale-Premalliance), les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. La progression de ce poste est de 8,3 % **par rapport à 2010**.

Les situations de rupture sociale - 42,6 % en 2011) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté. Cette baisse est due à l'arrêt de la participation des

institutions au dispositif « accompagnement + », en partenariat avec l'APEC et dédié aux cadres en situation de chômage de longue durée.

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 1,7 M€, stable par rapport à 2010 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées – propriétés Agirc Arrco - pour 5,1 M€, en **hausse de 93 %** par rapport à 2010.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 1,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	2011	2010	% du total des financements collectifs	% du total des financements collectifs
Financement collectif prioritaire				
DEVELOPPER LA PREVENTION	11 185 434	12 687 385	51,74%	59,62%
Rupture sociale	3 049 870	5 319 547	14,11%	25,00%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)	337 543	303 327	1,56%	1,43%
Recherche d'emploi (chômage,)	2 712 327	5 016 220	12,55%	23,57%
Prévention en gérontologie	6 973 739	6 439 367	32,26%	30,26%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	4 238 877	3 657 189	19,61%	17,19%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	1 141 151	1 137 452	5,28%	5,35%
Préparation à la retraite	1 274 631	1 493 013	5,90%	7,02%
Soutien à la recherche et développement	319 079	151 713	1,48%	0,71%
Maintien du lien social	1 161 826	928 471	5,37%	4,36%
Activités de maintien du lien social	1 161 826	928 471	5,37%	4,36%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	2 169 662	2 589 071	10,04%	12,17%
Maintien à domicile des personnes âgées	1 671 139	1 728 322	7,73%	8,12%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne,	1 233 053	968 025	5,70%	4,55%
Aides techniques à domicile	438 086	760 297	2,03%	3,57%
Accompagner le handicap	252 064	536 700	1,17%	2,52%
Autonomie des personnes handicapées	228 143	523 065	1,06%	2,46%
Vacances personnes handicapées	23 921	13 634	0,11%	0,06%
Aide aux aidants	246 459	324 049	1,14%	1,52%
Actions en faveur des aidants	246 459	324 049	1,14%	1,52%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	5 094 213	2 640 344	23,56%	12,41%
Structures pour personnes âgées	4 275 869	2 433 104	19,78%	11,43%
Hébergement permanent ou temporaire - propriétés Agirc-Arrco	3 706 144	430 271	17,14%	2,02%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - hors propriétés Agirc-Arrco	569 725	2 002 833	2,64%	9,41%
Structures pour personnes handicapées	818 344	207 240	3,79%	0,97%
Structures pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arrco	515 304	42 221	2,38%	0,20%
Structures pour personnes handicapées / personnes handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arrco	303 040	165 018	1,40%	0,78%
BENEVOLAT	1 447 055	1 779 526	6,69%	8,36%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES	153 574	154 158	0,71%	0,72%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel	20 049 938	19 850 483	92,74%	93,29%
Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)				
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 437 425	1 411 611	6,65%	6,63%
Autre bénévolat	0	3 063	0,00%	0,01%
Vacances	836 521	881 778	3,87%	4,14%
Activités culturelles, activités sociales	121 487	200 199	0,56%	0,94%
Prix / Innovation sociale	79 257	52 093	0,37%	0,24%
Autres dépenses non prioritaires	400 160	274 477	1,85%	1,29%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES	131 014	17 283	0,61%	0,08%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel	1 568 439	1 428 895	7,26%	6,71%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)	21 618 378	21 279 378	100,00%	100,00%
Charges de personnel	1 466 569	1 616 820		
TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)	23 084 946	22 896 198		

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

En 2011, 19 comités ont été labellisés (3 de plus qu'en 2010), couvrant 22 régions administratives.

	2011	2010 € constants	% 2011
ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	514 773	444 841	100,0%
Nouvelle technologie	0	0	0,0%
Prestation conseil à domicile en ergothérapie	0	0	0,0%
Prestation d'aide à domicile d'urgence	0	0	0,0%
Sortir plus	466 780	378 523	90,7%
Aidants	881	4 516	0,2%
Réseau CRCAS labellisé	47 112	61 802	9,2%
Prévention	23 157	42 195	4,5%
Aidants	22 477	19 607	4,4%
Pilotage	1 478	0	0,3%
Nombre d'équivalents temps plein	17	16	
Charges de personnel	2 064 991	2 024 636	
Total (actions mutualisées et charges de personnel)	2 579 764	2 469 477	

Si l'on étudie l'action des comités régionaux de coordination de l'action sociale (CRCAS) pour les régimes Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 760 K€ répartis en forfait de pilotage et enveloppe plan d'actions soit en moyenne par comité 40 000 €.

L'enveloppe Agirc s'élève à 342 K€ soit 45 % de quote-part des budgets des comités régionaux. En 2011, la dépense s'élève à 47,1 K€ (en baisse de 24 % par rapport à 2010). L'enveloppe est donc consommée à hauteur de 12,9 %. Il est à noter pour information que l'enveloppe Arrco a été consommée totalement.

Les autres actions mutualisées concernent la quote-part Agirc (de 10 %) du transport accompagné « Sortir Plus », les actions mutualisées concernant l'aide aux aidants, la mise à jour de la BDS, le suivi des droits réservataires, la procédure de financement des EHPAD, le pilotage des propriétés.

Le transport accompagné a continué de se développer en 2011. Cette progression s'explique principalement par l'ouverture du service dans 12 nouveaux départements et la montée en charge des départements déjà couverts en 2010.

✚ Ces charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 2 M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions versés dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour

personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2011, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2011** s'élève à **10,0 M€ en baisse de 15,2 %, soit 9,6 % de la dotation sociale**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2011 s'élève à **0,8 M€**. Quatre institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **10,8 M€**.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2011 pour financer **312 places en EHPAD**, contre 276 en 2010, et **135 places en établissements pour personnes handicapées**, contre 121 en 2010.

Selon la base de données sociale, le stock des droits réservataires au 31 décembre 2011 est de 6 188 dans les établissements pour personnes âgées et de 1 375 dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année, 71 droits sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2011, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 233 232 € pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2011		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	312 places	7 748 322 €
Personnes handicapées	135 places	3 090 771 €
Accueil de jour	4 500 jours	233 232 €
TOTAL engagements		11 072 325 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		10 794 229 €

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603 110 actions mutualisées, 603 120 aides individuelles, 603 130 interventions collectives, 603 140 actions de service).

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition des professionnels en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2011 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	48,66
Aides individuelles non prioritaires	10,32
Prêt	9,26
Chômage	9,81
Accompngnt situations rupture sociale	10,45
Prév avancée en âge/préparation retraite	27,33
Maintien à dom hors ASC	16,07
Accompngnt handicap	5,11
Aide au placement pers âgées	9,55
Animation réseau bénévoles	11,05
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	5,50
Aide aux aidants hors actions mutualisées	1,99
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	13,10
Investist et financt collect handicap	2,91
Investist et financt collec non prioritaires	2,12
Maintien à domicile ASC	0,29
Référent nouvelle technologie	0,60
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie	0,00
Référent prestation aide à dom d'urgence	0,00
Comités EHPAD	5,08
Suivi des droits réservataires	3,28
Pilotage propriétés	8,25
Référent Sortir Plus	2,52
Pilotage réseau CRCAS labellisé	2,54
Aide aux aidants hors CRCAS	1,20
Pilotage / Management / Fonctions centrales	81,46
Commissions sociales	7,91
Total ETP à calculer	296,36
Sous total ETP Aides individuelles	68,24
Sous total ETP Actions de service	96,86
Sous total ETP investissement et financements collectifs	18,13
Sous total ETP Actions mutualisées	23,76
Total ETP charges d'exploitation	206,99
Sous total ETP charges de gestion courante	89,37
Total ETP	296,36

L'effectif total en 2011 est constitué de **296,36 ETP**, en **diminution par rapport à 2010 de 9,1 %**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **23,76** correspondant à **8 %** des ETP totaux, en diminution de 7,9 % par rapport à 2010.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **16,01 ETP**, soit **5,4 %**, en **diminution de 10,8 % par rapport à 2010**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **68,24 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **23 %** du total, en diminution par rapport à 2010 de 14,6 %.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **21,7 ETP**, soit **7,3 % du total**, en **diminution de 24,4 %**.

En 2011, **7,9 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **81,46 ETP**, soit **27,5 %** de l'effectif total et en baisse de 10,2 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **199,5 ETP**. Ils sont en diminution de 11,1 % par rapport à 2010.

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge / préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent « Sortir Plus », aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2011, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **96,86 ETP** soit **32,7 %** des ETP totaux. Ils sont en diminution de 4,5 % par rapport à 2010.

Les actions de service représentent 8,3 M€ en 2011 en baisse de 37,1 %.

3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommées frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les

charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de service, correspondant à **206,99 ETP et à 69,8 % des ETP totaux**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 39,0 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	25,8	
Charges de personnel des interventions sociales*	18,0	70 %
Charges de personnel de gestion courante	7,8	30 %
Charges de fonctionnement	12,9	
Frais spécifiques	0,3	

*répartis selon type d'action

En 2011, les charges de personnel et de fonctionnement sont en diminution de 10,6 % par rapport à celles de 2010, en euros constants.

Les charges de personnel et de fonctionnement sont le fruit d'une répartition analytique des charges de gestion courante réalisées par chaque groupe. Les charges de gestion courante représentent 33,4 M€ en 2011 contre 38,1 M€ en 2010 soit une baisse de 12,3 %.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2011

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires (1)	50,31	4 241 855	2 124 905		6 366 761
Aides individuelles non prioritaires (2)	10,97	924 929	463 332		1 388 260
Prêt (3)	9,26	780 751	391 108		1 171 859
Chômage (4)	9,91	835 555	418 561		1 254 116
Accompngt situations rupture sociale (5)	10,55	889 517	445 592		1 335 109
Prév avancée en âge/préparation retraite (6)	27,83	2 346 469	1 175 434		3 521 903
Maintien à dom hors ASC (7)	16,07	1 354 932	678 736		2 033 668
Accompngt handicap (8)	5,11	430 846	215 827		646 674
Aide au placement pers âgées (9)	9,72	819 536	410 536		1 230 072
Animation réseau bénévoles (10)	11,26	949 380	475 580		1 424 960
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus (11)	5,71	481 435	241 169		722 604
Aide aux aidants hors actions mutualisées (12)	1,99	167 786	84 050		251 836
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD (13)	13,20	1 112 950	557 518		1 670 468
Investist et financt collect handicap (14)	3,06	258 002	129 243		387 245
Investist et financt collec non prioritaires (15)	2,22	187 178	93 764		280 942
Maintien à domicile ASC (16)	0,29	24 451	12 249		36 700
Référent nouvelle technologie (17)	0,60	50 589	25 342		75 930
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie (18)	0,00	0	0		0
Référent prestation aide à dom d'urgence (19)	0,00	0	0		0
Comités EHPAD (20)	5,61	473 004	236 945		709 949
Suivi des droits réservataires (21)	3,62	305 218	152 895		458 113
Pilotage propriétés (22)	8,37	705 711	353 517		1 059 229
Référent Sortir Plus (23)	3,35	282 453	141 491		423 945
Pilotage réseau CRCAS labellisé (24)	2,86	241 139	120 796		361 935
Aide aux aidants hors CRCAS (25)	1,20	101 177	50 683		151 861
Pilotage / Management / Fonctions centrales (26)	84,19	7 098 426	3 555 869		10 654 295
Commissions sociales (27)	8,31	700 652	350 983	367 577	1 419 212
Total ETP à calculer (28)	305,57	25 763 939	12 906 127	367 577	39 037 643
Charges de personnel	25 763 939				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	12 906 127				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	367 577				

4 - Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement en cours au 31/12/11 :

15 245 prêts	127,9 M€
Nombre de prêts accordés en 2011 : - 73 % par rapport à 2010	479
Montant total attribué	7,2 M€
Montant moyen du prêt + 7,8 % par rapport à 2010	14 933 €

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiel.

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, des dépenses effectuées pour des prêts : **1,9 M€** en augmentation de 35,7 % par rapport à 2010. Ce montant comprend presque totalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds des opérations de retraite, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts, donc appliqués à taux réduit par rapport au taux diffusé par instruction périodiquement.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite

En 2011, dans un contexte de désinvestissement lié aux déficits des régimes Agirc et Arrco, les conseils d'administration des fédérations ont décidé de supprimer la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques. Les instances ont cependant maintenu un délai d'application laissé à l'appréciation des institutions. Dans ce délai, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 2,72 % (majoration de 0,15 point incluse).

2011	NOMBRE	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	15 245	127 858 416
Cotisants	14 254	123 620 453
Retraités	991	4 237 963
Prêts accordés au cours de l'exercice	479	7 153 141
Cotisants	448	6 915 319
Retraités	31	237 822
Prêts remboursés au cours de l'exercice	2 196	24 347 758
Cotisants	2 058	23 154 861
Retraités	138	1 192 897
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	13 528	110 663 799
Cotisants	12 644	107 380 911
Retraités	884	3 282 888
Participants débiteurs	156	551 383
Cotisants	139	513 951
Retraités	17	37 432

A fin 2011, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **110,7 M€**.

Il concerne **13 528 prêts en cours** : 93,5 % consentis à des actifs et 6,5 % à des allocataires.

Dans l'année, 479 nouveaux prêts ont été consentis : 94 % en faveur des actifs et 6 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2010 de 73 % suite à instruction Agirc-Arrco-2011-5-DF.

Le montant moyen du prêt est de 14 933 € en augmentation de 7,8 % par rapport à 2010.

Le nombre de participants débiteurs représente 1,1 % des prêts en cours au 31 décembre 2011 et le montant des débits constitue 0,4 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont couvertes par la majoration de taux de 0,15 points depuis 2003.

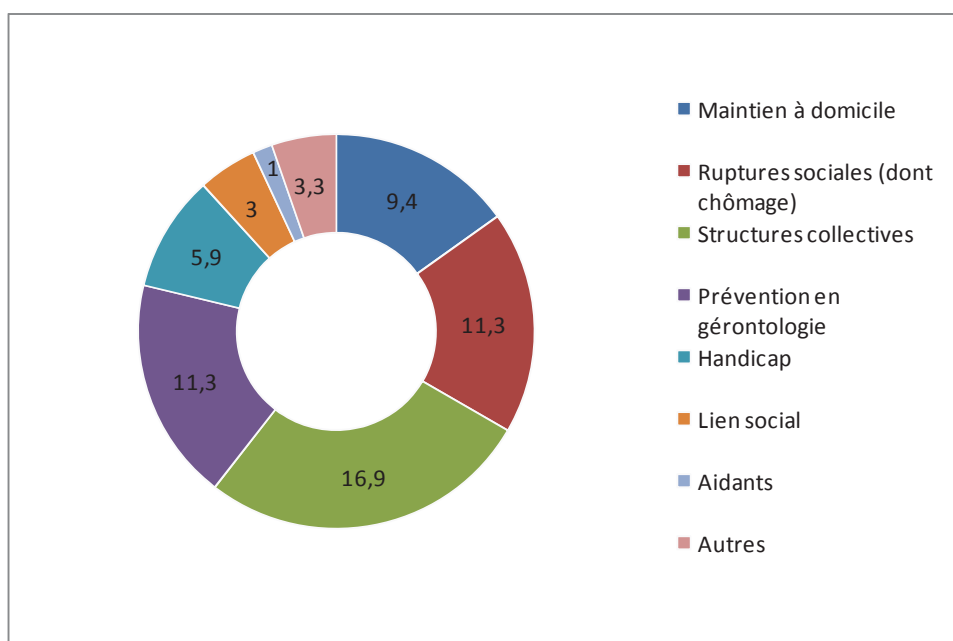
Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : **9,26 ETP** y sont dédiés pour un montant de **1,1 M€** (incluant les charges de fonctionnement), en baisse de 31,3 % par rapport à 2010.

5 - Bilan des orientations sociales prioritaires

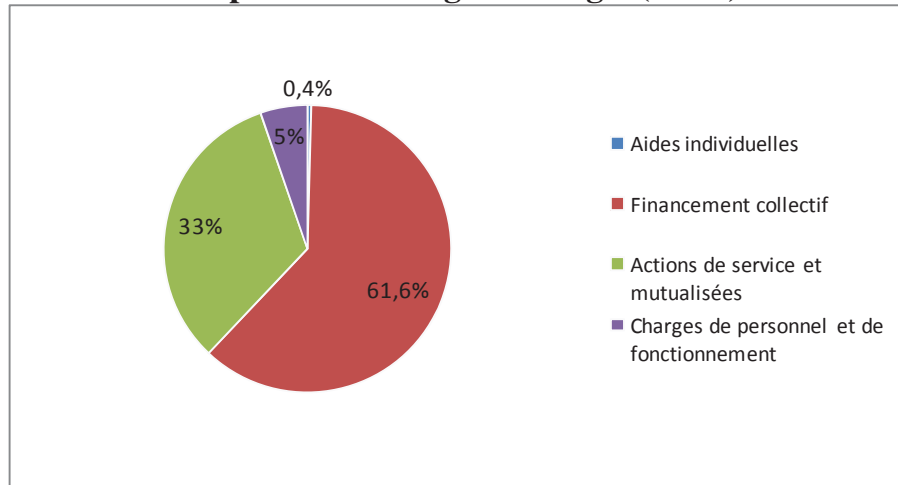
Les orientations prioritaires

	2011	2010 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires	62,1 M€	67,0 M€
-7,3 % par rapport à 2010 (incluant les charges de personnel et les actions de service)		
% de la dotation sociale	60 %	64 %
dont :		
Maintien à domicile	9,4 M€	9,3 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	11,3 M€	16,0 M€
Structures collectives	16,9 M€	17,3 M€
Prévention	11,3 M€	11,3 M€
Handicap	5,9 M€	5,5 M€
Lien social	3,0 M€	2,6 M€
Prestations externalisées	0,2 M€	0,2 M€
Autres (dont les aidants 1 M€)	4,1 M€	4,8 M€

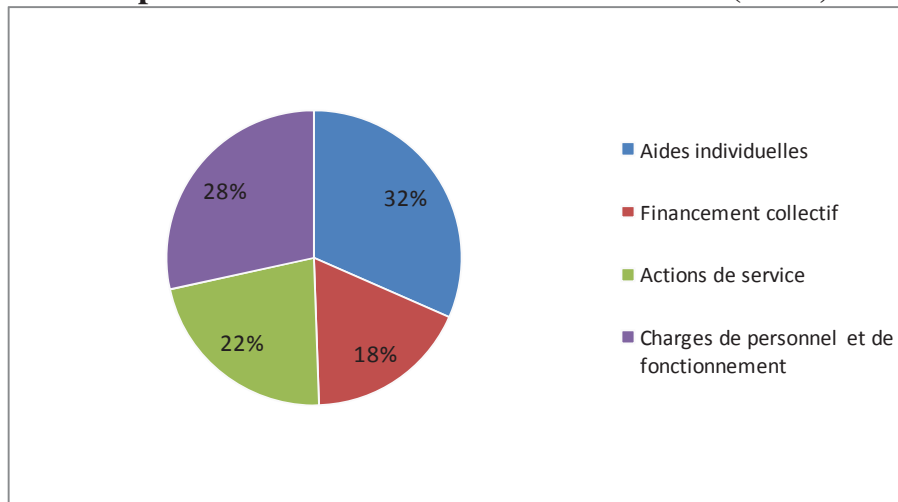
Répartition en millions d'euros



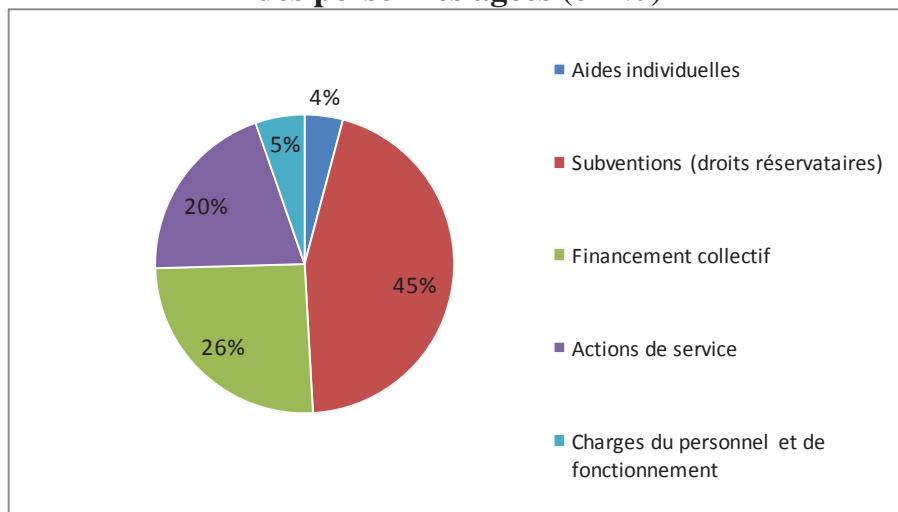
La prévention en gérontologie (en %)



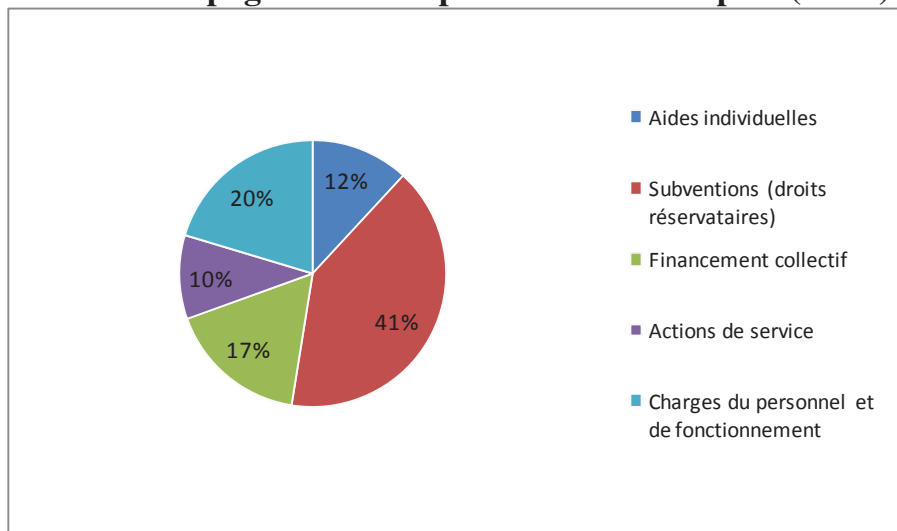
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (cf. *extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

A ces axes principaux s'ajoute le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

La mise en œuvre des actions du plan domicile s'est poursuivie au cours de l'année 2011, notamment s'agissant de la 2^{ème} orientation pour les phases expérimentales des actions du plan.

S'agissant de la dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2011 correspond à la quatrième année.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes (qui comprennent les dépenses prioritaires et non prioritaires) :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : en diminution de 14,1 % par rapport à 2010,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents domaines (financements collectifs) en hausse de 1,9 %,
- les subventions et prêts accordés en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : en 2011 diminuent de 14,3 %,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place sont en hausse de 15,7 %,
- les actions de service diminuent de 37,1 %,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus qui évoluent différemment en fonction de la nature de l'aide, avec une diminution des ETP totaux de 9,1 %.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2011 à **62,2 M€, soit 60 % de la dotation sociale** en baisse de 7,3 % par rapport à 2010. Le montant en 2010 s'élevait à **67 M€** et représentait **64 %** de la dotation sociale 2010. Cette baisse est essentiellement due à la baisse du poste rupture sociale tant en aide individuelle qu'en financement collectif du fait de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + ».

Les orientations prioritaires, fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**.

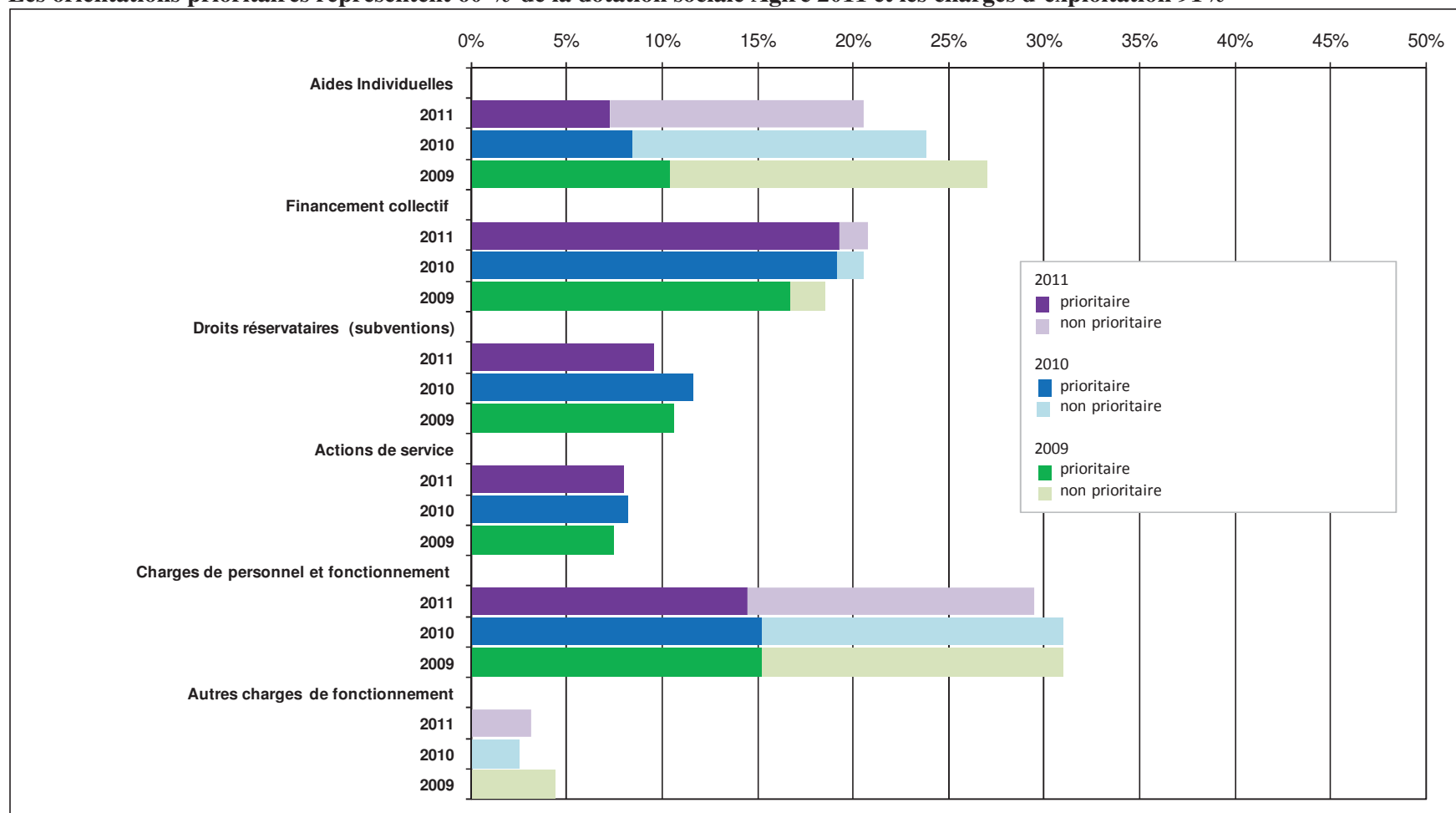
Synthèse des orientations prioritaires 2011

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	3 004 312	11 185 434	491 415		7 438 644	3 493 592	25 613 398	25%
Rupture sociale	2 914 175	3 049 870			2 589 225	2 738 918	11 292 188	11%
Prévention en gérontologie	47 543	6 973 739	24 635		3 702 870	621 558	11 370 345	11%
Maintien du lien social	42 594	1 161 826	466 780		1 146 548	133 117	2 950 865	3%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	3 805 299	2 169 662	23 358		3 377 635	3 425 413	12 801 368	12%
Maintien à domicile	2 973 375	1 671 139	0		2 146 298	2 674 525	9 465 337	9%
Accompagner le handicap	722 592	252 064			646 674	637 130	2 258 459	2%
Aide aux aidants	109 333	246 459	23 358		584 664	113 758	1 077 571	1%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	657 280	5 094 213		10 006 225	3 457 362	1 372 111	20 587 191	20%
Structures Personnes Agées	657 280	4 275 869		7 604 731	3 457 362	916 685	16 911 927	16%
Structures Personnes Handicapées	0	818 344		2 401 494		455 425	3 675 263	4%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		1 447 055			1 424 960	120 562	2 992 577	3%
PRESTATIONS EXTERNALISEES		153 574				12 795	166 369	0%
TOTAL	7 466 891	20 049 938	514 773	10 006 225	15 698 602	8 424 473	62 160 902	60%

Effectifs totaux de l'action sociale : 296,36 ETP

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Les orientations prioritaires représentent 60 % de la dotation sociale Agirc 2011 et les charges d'exploitation 91 %



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	47 543	93 217	-49%	0,05%
Bilan de prévention/action info/formation	24 769	85 343	-71%	
Préparation retraite	22 774	7 874	189%	
Financement collectif	6 973 739	6 043 662	15%	0,02%
Centre prévention	4 238 877	3 525 450	20%	
Action info/formation	1 141 151	993 045	15%	
Prépa retraite	1 274 631	1 384 404	-8%	
Soutien recherche et devt	319 079	140 764	127%	
Actions mutualisées	24 635	31 002	-21%	0,31%
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	23 157	31 002	-25%	
Pilotage	1 478	0	0%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 521 903	3 731 068	-6%	3,39%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	180 967	121 732	49%	0,17%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	621 558	653 328	-5%	3,94%
Total	11 370 345	10 674 010	7%	7,83%

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. S'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 7 % en 2011. **Ces dépenses constituent 7,8 % de la dotation sociale 2011.**

Centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco

En 2011, un projet de création a été validé, implanté à Montpellier et piloté par Mornay. Un autre centre de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco a également été labellisé : il est implanté à Paris et piloté par Audiens.

Les données recueillies via l'outil informatique Askamon permettent de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Agirc-Arrco.

Ainsi, l'étude nationale « préserver l'équilibre pour prévenir les chutes » a été publiée le 17 juin 2011.

La démarche de reconnaissance des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, à travers notamment les publications annuelles, est déjà significative, mais celle-ci doit être valorisée à la hauteur de l'enjeu, et pour cela, s'étoffer dans sa dimension scientifique. Ainsi, un partenariat avec l'EHESP et l'université Paris Descartes (IDS) permettra d'encadrer l'analyse épidémiologique par un spécialiste du vieillissement (doctorant). En 2012, l'étude portera sur le « sommeil », et l'étude 2013 portera sur la comparaison de cohortes ayant, ou non, bénéficié d'actions de prévention.

Enfin la 4^{ème} version du cahier des charges commun a été finalisée, ainsi que la création d'un outil d'identification commun décliné dans une charte graphique.

5.2 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums ...

Dans le point 3.3 sur les actions mutualisées, il a été précisé que si l'on étudie l'action des comités régionaux de coordination de l'action sociale (CRCAS) pour les régimes Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 760 K€ répartis en forfait de pilotage et enveloppe plan d'actions soit en moyenne par comité 40 000 €.

L'enveloppe Agirc s'élève à 364 K€. En 2011, la dépense s'élève à 47,1 K€. L'enveloppe est donc consommée à hauteur de 12,9 %.

Depuis 2011, l'ensemble du territoire métropolitain est couvert par les comités régionaux.

Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale

Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu pour couvrir les 22 régions administratives du territoire national en 2011, organisé en 19 comités au total.

Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2011, 376 actions dans les champs de la prévention et l'aide aux aidants (298 en 2010, 141 en 2009, 89 en 2008).

277 actions dans le domaine de la prévention (216 en 2010), divisées en deux types d'actions : information donnée au public sous forme de conférence, d'ateliers, forums et stands, et enfin, de formation grand public.

99 actions dans le domaine des aidants (82 en 2010), réparties en huit types d'actions : Conférences, Théâtre/Débats, Ateliers/Groupes de paroles/Echanges et informations, Formation des aidants, Session de répit, Forums et stand.

La hausse constante du nombre d'actions et de personnes ciblées alliée à la maîtrise des coûts des actions par les IRC sont les enseignements majeurs à tirer du bilan 2011.

Les comités occupent une position qui répond à une attente non couverte par d'autres acteurs : capables d'être à la fois promoteur en s'engageant de façon dynamique auprès des acteurs locaux et de lancer des programmes expérimentaux à différentes échelles territoriales.

On peut également constater, au global, un fort engagement partenarial puisque 62 actions ont été menées avec les Carsat.

Ce travail de coopération inter-régimes devrait s'accroître sur les prochaines périodes. Il permet de cibler un nombre plus important de bénéficiaires tout en maîtrisant le budget consacré.

5.3 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 973 375	2 908 098	2,24%	2,86%
Aide domicile hors ASC	2 142 861	2 161 844	-0,88%	
Dépenses d'énergie	294 348	252 389	16,62%	
Adaptation habitat hors ASC	365 210	361 417	1,05%	
Aides techniques à domicile	170 955	132 448	29,07%	
Financement collectif	1 671 139	1 728 322	-3,31%	1,61%
Aide domicile hors ASC	1 233 053	968 025	27,38%	
Aides techniques à domicile	438 086	760 297	-42,38%	
Actions mutualisées	0	0	0,00%	0,00%
Aide ménagère coordonnée	0	0	0,00%	
Amélioration de l'habitat	0	0	0,00%	
Nouvelle technologie	0	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	0	0	0,00%	
Aide à domicile d'urgence	0	0	0,00%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 033 668	2 141 956	-100,00%	1,96%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	112 630	41 243	173,09%	0,11%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 674 525	2 459 553	8,74%	2,57%
Total	9 465 337	9 279 172	2,01%	9,11%

Au total, ce domaine d'intervention représente près de **9,5 M€** en 2011, il est en augmentation de **2 %** par rapport à 2010, et représente **9,1 % de la dotation sociale**.

Plan Domicile

Poursuite de la mise en place du plan domicile en 2011 :

- expérimentation de la prestation « aide à domicile momentanée » sur les régions Nord-Pas de Calais-Picardie et PACA ;
- expérimentation relative à la prestation d'ingénierie en ergothérapie « Bien chez moi » démarrée fin 2010 pour un volume cible de 300 visites (visite conseil réalisée par un ergothérapeute au domicile de personnes âgées de 75ans et plus en région Bretagne, à Paris et dans les départements du Rhône et de la Haute-Savoie);
- finalisation de l'étude démarrée fin 2010 concernant les gérontechnologies. : mise à disposition de deux produits en vue de sécuriser la personne au sein de son domicile (alerter automatiquement en cas de malaise, prévenir des chutes).

Les résultats des 2 premières expérimentations ont été présentés aux instances de juin 2011, il a été retenu :

- le principe du déploiement de la prestation aide à domicile momentanée sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2013.
- la mise en place d'une seconde phase expérimentale de la prestation « Bien chez moi » sur 4 régions à partir de 2012.

Le bilan de l'étude sur les gérontechnologies a été présenté aux instances de novembre 2011. Ce thème sera réintroduit dans le cadre des actions « Bien chez moi » et/ou Logements adaptés en 2012.

La rénovation du partenariat avec la CNAV s'est progressivement mise en place en 2011 avec notamment la diminution du taux de participation des institutions Arrco au financement des heures d'aide ménagère à hauteur de 7 %.

Les travaux concernant la participation à la création et à la restructuration de logements adaptés se sont poursuivis avec pour objectif de pouvoir développer les premiers partenariats d'ici la fin 2012.

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	42 594	2 183	1851%	0%
Financement collectif	1 161 826	928 471	25%	1%
Actions mutualisées -Sortir Plus	466 780	378 523	23%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	722 604	677 177	7%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	423 945	506 885	-16%	0%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	133 117	91 951	45%	0%
Total	2 950 865	2 585 191	14%	3%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées (Sortir Plus).

En 2011, le service « Sortir Plus » a été déployé sur 12 nouveaux départements, portant ainsi à 82 le nombre de départements couverts. De plus, 2011 marque une croissance significative du service Sortir Plus. Les dépenses augmentent de 23,3 %. Ces dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) ci-dessus, correspondent en principe à la part Agirc du service « Sortir Plus » qui représente 10 % du montant total Agirc-Arrco.

Service « Sortir Plus »

Evolutions

Compte tenu notamment de la généralisation du dispositif au 1^{er} janvier 2012, des travaux sur l'optimisation du service permettent, à ce jour, d'émettre des chèquiers CESU préfinancés nominatifs, de transférer à l'émetteur de CESU différentes missions administratives telles que l'envoi de ces chèquiers nominatifs ainsi que les attestations fiscales de l'institution référente, l'envoi d'une plaquette de communication unique.

Aspect qualitatif

Comme les années précédentes, les caractéristiques de la population bénéficiaire montrent que les personnes répondent au profil nécessitant un accompagnement pour effectuer des sorties : une majorité de personnes seules, âgées en moyenne de 86 ans.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	109 333	106 751	2,42%	0,11%
Financement collectif	246 459	324 049	-23,94%	0,24%
Actions mutualisées	23 358	24 123	-3,17%	0,02%
Aide aux aidants	881	4 516	-80,49%	
Réseau CRCAS labellisé	22 477	19 607	14,64%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	251 836	183 596	37,17%	0,24%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	332 828	466 308	-28,62%	0,32%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	113 758	67 225	69,22%	0,11%
Total	1 077 571	1 172 052	-8,06%	1,04%

L'aide aux aidants est un champ prioritaire récent qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans le plan d'actions en faveur des aidants familiaux défini en 2006.

En 2011, les dépenses enregistrées ont diminué de 8 % par rapport à 2010. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes ...

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leurs sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

Le plan d'actions en faveur des aidants familiaux

Le bilan 2011 confirme le fort engagement des institutions de la retraite complémentaire en faveur des aidants familiaux :

- 298 actions auprès des aidants,
- 21 570 participants,
- 864 K€ engagé pour le financement des actions dédiés aux aidants.

Cet effort financier a permis de mettre en place :

- 217 actions visant à cibler et à informer les aidants familiaux,
- 81 actions visant à faciliter et/ou solvabiliser l'utilisation des solutions de répit.

Au-delà d'une certaine diversification des solutions proposées aux aidants familiaux (conférence débat, atelier, groupe de parole, sessions d'échange et d'information, etc..., d'une part et garde à domicile, hébergement temporaire, accueil de jour atelier Tai Chi Chuan, séjour de répit, etc... d'autre part,) le bilan 2011 montre surtout : une volonté de complémentarité entre les actions du plan d'actions en faveur des aidants familiaux et les actions de soutien aux aidants menées dans le cadre des comités régionaux de coordination de l'action sociale.

5.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	657 280	671 673	-2,14%	0,63%
Hébergement EHPAD	584 319	598 724	-2,41%	
Solution de répit/autres	72 961	72 949	0,02%	
Financement collectif	4 275 869	2 433 104	75,74%	4,12%
Hébergement - Propriétés	3 706 144	430 271	761,35%	
Hébergement - Hors propriétés	569 725	2 002 833	-71,55%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 230 072	1 486 065	-17,23%	1,18%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	2 227 291	2 297 614	-3,06%	2,14%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	916 685	785 142	16,75%	0,88%
Investissement structures : droits réservataires PA	7 604 731	9 761 919	-22,10%	7,32%
Total	16 911 927	17 435 517	-3,00%	16,28%

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

En 2011, au regard de cet objectif, les institutions Agirc ont réservé **312 places** dans des EHPAD pour 71 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une augmentation de **36 nouveaux droits réservataires**, par rapport à 2010.

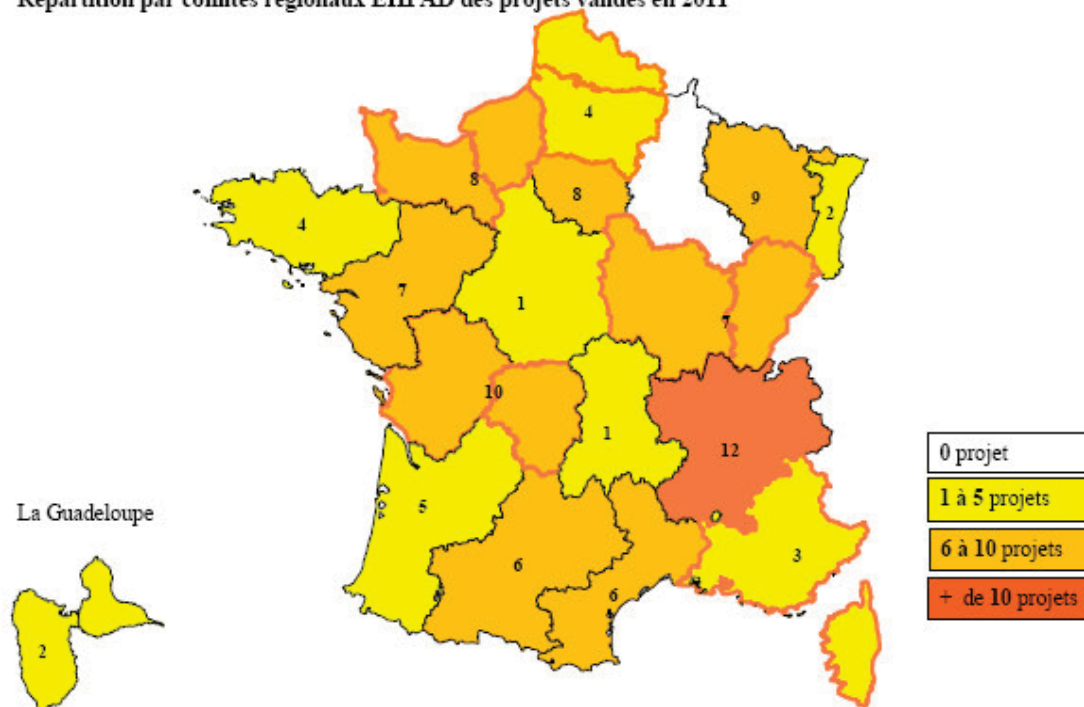
Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **7,6 M€ en 2011**, il a diminué de 22,1 % par rapport à 2010. Il comprend les sommes effectivement versées en 2011 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

Sont exclus également les prêts d'un montant de 0,8 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan). En revanche, sont comptabilisées les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire).

En 2011, **98 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont été validés. Ces dossiers ont été étudiés en région par les instructeurs des groupes.

Parmi ces projets : **3** sont des projets de création d'accueil de jour et **95** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition par comités régionaux EHPAD des projets validés en 2011



5.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2011, de 67 établissements :

- 5 établissements sanitaires à vocation gériatrique,
- 59 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 3 établissements destinés aux personnes en situation de handicap de tous âges.

Après la cessation d'activité, en 2010, de la résidence des Sapins bleus (78 Rambouillet / cession en 2011) et de l'accueil temporaire des Fondettes (37 Fondettes), c'est l'EHPAD de Dirac (16) qui a été cédé en 2011.

Au global, la capacité d'accueil est à 7 450 lits et places dont 6 492 places en médico-social et 958 en secteur sanitaire.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres. Ceci explique également la multiplicité des entités périphériques des comptes combinés.

En 2011, les subventions accordées sur le fonds social pour les établissements apparaissent en financement collectif à la rubrique « Hébergement – Propriétés », pour un montant de **3,7 M€** et en « Hébergement – hors Propriétés », pour un montant de **0,6 M€, soit un montant total de 4,3 M€.**

Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco

En 2011, une première évaluation du Plan médico-social et sanitaire 2008-2013 a pu être menée, à mi-étape, sur les dynamiques initiées et déployées entre 2008 et 2010. Une réelle mobilisation est observable, malgré un déploiement encore inégal, avec notamment un axe « qualité des prestations » très investi par les établissements, mais aussi une structuration du pilotage qui commence à s'organiser. Les caisses pilotes se sont notamment déterminées, en 2011, sur l'adossement à l'une des trois entités de pilotage, véritables pôles ressources dédiés à l'exploitation des établissements du parc, dont la mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2012.

Le déploiement des actions qualité s'est poursuivi : approche bientraitante du soin et de l'accompagnement, évolution de l'environnement d'accueil des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou encore formation aux déficits visuel et auditif, deux ateliers sensoriels ayant d'ailleurs illustré le colloque « Bien vieillir » organisé en octobre 2011. La nécessité de pérenniser ces interventions a ouvert la réflexion sur la mise en place de référents afin d'entretenir une vigilance permanente.

Un nouvel axe a par ailleurs été initié afin d'améliorer la santé bucco-dentaire des résidents en établissements d'hébergement et concourir ainsi à une meilleure qualité de vie quotidienne.

Parallèlement, les programmes de travaux se poursuivent avec des planifications pluriannuelles sensiblement améliorées. Les notions de qualité environnementale et d'adaptation aux déficiences sensorielles sont plus largement prises en compte.

5.6 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	722 592	763 918	-5%	1%
Autonomie et vacances	722 592	759 630	-5%	
Structures d'accueil	0	4 288	-100%	
Financement collectif	1 070 408	743 939	44%	1%
Autonomie et vacances	252 064	536 700	-53%	
Structures d'accueil - Propriétés	515 304	42 221	1120%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	303 040	165 018	84%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	646 674	615 979	5%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 092 556	1 154 397	-5%	1%
Investissement structures : droits réservataires handicap	2 401 494	2 892 420	-17%	2%
Total	5 933 723	6 170 654	-4%	6%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont diminué de **4 %** par rapport à celles de 2010.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **135** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées (121 en 2010). Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

L'accompagnement du handicap

Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.

*Au cours de l'année 2011, **169** projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement Agirc et/ou Arrco à hauteur de **10 275 537 € : 7 024 253 € pour l'Arrco et 3 251 284 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.*

5.7 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2011	Montants 2010	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 914 175	4 984 221	-42%	3%
Recherche d'emploi	453 763	1 725 185	-74%	
Autres	2 460 413	3 259 037	-25%	
Financement collectif	3 049 870	4 693 233	-35%	3%
Recherche d'emploi	2 712 327	4 344 105	-38%	
Accompagnement d'un décès	337 543	349 129	-3%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 335 109	2 087 257	-36%	1%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 738 918	3 469 378	-21%	3%
Total	10 038 071	15 234 089	-34%	10%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc ..., dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2011, les institutions y consacrent **10 M€** soit **10 %** de la dotation sociale, en diminution de 34 % par rapport à 2010. Les aides individuelles ont diminué de 42 % et les financements collectifs de 35 %. Le financement lié aux situations de chômage a diminué en 2011 compte tenu de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + » en 2010. Elle peut aussi s'expliquer par une légère amélioration de la situation de l'emploi sur le 1^{er} semestre 2011, réduisant ainsi l'accompagnement notamment liée à l'emploi. La dégradation constatée fin 2011 n'aura de probables répercussions qu'en 2012.

5.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2011

Ce nouveau chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2011	Illustration
Orientation n°1 : Développer la prévention	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	Adoption par les instances de l'action « La santé en mouvement » en décembre 2011. En phase expérimentale sur 5 régions. Objectif : retrouver une activité physique pour des jeunes retraités sédentaires.	Une conférence suivie de 6 ateliers d'initiation. Un bilan à + 4 mois
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	14 ^{ème} centre ouvert en 2012 – 3 autorisés pour 2013. 3 Publications : Etude nationale 2009 – « Bien Vieillir ». « Etude nationale 2010. Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes ». Etude Nationale 2011 : « Mémoire : de la plainte à l'oubli. Repérer pour mieux accompagner ». Etude sur le sommeil en cours. Publication d'articles scientifiques de référence. Partenariat avec l'IDS et l'EHESP pour un doctorant destiné à évaluer l'impact de la présente. Travail en coordination avec les CRCAS : évaluation quantitative à faire. Démarche engagée auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des centres de prévention. Budget 2011 sur les fonds sociaux Agirc et Arrco pour 11 centres : 6,5 M€.	12 665 parcours individuels en 2011 Article original paru dans <i>La Revue de Gériatrie</i> , 2011 ; 36 (1) : 29-37. Cet article fait référence à l'étude publiée en 2010. Il a permis d'illustrer l'action de prévention proposée par les centres, en vue d'une démarche de reconnaissance (« légale ») de l'activité des centres de prévention Agirc-Arrco. Plusieurs contributions dans des ouvrages de référence.
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	82 départements couverts en 2011, 37 800 personnes bénéficiaires. 165 000 sorties effectuées. Coût total sur les fonds sociaux : 10,57 M€ (avant déduction des participations) En 2012 : couverture prévue sur toute la métropole. Etude complémentaire réalisée en 2011 sur l'incidence de	Les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent recevoir annuellement 3 chèquiers d'une valeur unitaire de 150 €. Elles participent à hauteur de 15 € pour le 1 ^{er} chéquier, 20 € pour le 2 ^{ème} et 30 € pour le 3 ^{ème} . En moyenne un chéquier permet 3

		l'âge d'accès au dispositif.	sorties du domicile, véhiculées ou non. Les principales destinations : consultations, courses, loisirs et promenades ...
--	--	------------------------------	--

Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées	Actions de niveau 1	Actions de niveau 1 Avancement	Illustration
	Mettre en place d'une aide à domicile d'urgence	Cette action est appelée « Aide à domicile momentanée » Expérimentation menée en 2010-2011 sur les régions : Nord-Picardie, PACA Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco. Mise en place de la généralisation à partir de janvier 2012	Les principaux motifs d'aide sont les suivants : -handicap temporaire, -maladie, -absence de la personne aidante, -besoin lié à la suite d'une hospitalisation. Profil des bénéficiaires : femme âgée de 75 à 80 ans, vivant seule et mobilisant de façon autonome le dispositif suite à une maladie afin de bénéficier de quelques heures d'aide ménagère (9h)
	Mettre en place d'une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	« Bien chez moi » : Expérimentation débutée en novembre 2010 sur les régions : Bretagne, Paris, Seine et Marne, Loire et Haute-Savoie. Pilotes : Agrica, Mornay, Réunica Partenaires : ADERE, Multi-assistance, PACT Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco. Décision de conduire une phase expérimentale en 2012.	Au 31/12/2011, 371 visites réalisées pendant l'expérimentation. 88 % d'actions de prévention : 65 % de préconisations de travaux.
	Contribuer au financement du déploiement d'une nouvelle technologie pour répondre à un besoin social cible : la sécurité	Evaluation des produits en 2010 : analyse sur 50 produits ; 2 (montre intelligente <i>Vivago</i> , <i>Chemin lumineux Legrand</i>). Phase d'étude/évaluation auprès de 100 personnes en 2011. Régions de l'étude : Paris, Rhône-Alpes, Commune de Pontivy (Bretagne) Bilan en novembre 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco.	Etude des freins au recrutement des participants réalisée auprès de 100 personnes : 45 ayant participé à l'installation à domicile et 55 s'étant au départ manifesté favorablement mais n'ayant finalement pas donné suite. Constat d'un manque de maturité pour une offre structurée à domicile.
	Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	Réflexion du groupe projet engagée en 2011. Présentation prévue devant les instances des fédérations en mars 2012 pour une convention à signer.	Proposition de financement : 8 000 à 12 000 euros par logement en fonction du niveau d'adaptation
	Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arrco).	Réattribution budgétaire vers les actions 1 à 3, entraînant la réduction du taux de participation à l'aide ménagère à 7 % en 2010 et 6 % en 2011. 1 ^{ère} commission mixte réunie en septembre 2011.	Réorientation de 40 % des demandes d'« aide à domicile momentanée » vers les Carsat pour des personnes éligibles aux prestations Cnav. Articulation en phase expérimentale dans le

	Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	Projet non débuté. La réflexion sera engagée fin 2012.	cadre du nouveau dispositif habitat. Pour Sortir Plus, près de 150 déclenchements par les Carsat.
<p>Orientation n° 3 : Accompagner la perte d'autonomie</p>	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel, 2. structurer une organisation interne professionnalisée, 3. s'engager dans une dynamique de filières gérontologiques 	<p><u>1.a - Déficits sensoriels</u> : diagnostic fait et aménagements préconisés pour 100% des éligibles (55 établissements). Formations (1^{ère} journée) réalisées pour 95 % (sur 58 établissements). Aménagements en cours. 646 K€ consommés à fin 2011.</p> <p><u>1.b - Déficits cognitifs</u> : Eval'zheimer est une recherche-action autour de l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 19 établissements en propriété et 6 partenaires. 410 K€ financés.</p> <p><u>1.c - Bienveillance</u> : selon plusieurs approches (par exemple : Humanitude). 30 établissements engagés ou en cours de contractualisation. 45 K€ financés.</p> <p><u>1.d - HQE</u> : intégration dans tous les projets de création ou restructuration lourde : 19 établissements pour 24 M€ accordés.</p> <p>1.e – <u>La santé bucco-dentaire</u> validée par les instances en 2011. Déploiement en 2012.</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008.</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> : Organisation en entités de pilotage (instruction Agirc-Arrco 2009-84-DAS du 27 juillet 2009) + coordination nationale ; présentation aux instances en juin 2011.</p> <p><u>2.c - Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 33 établissements (soit 77,3 % des établissements éligibles), pour un total de 35 M€.</p> <p><u>3.a - Offre multimodale</u> : les projets de restructuration ou extension intègrent une diversification de l'offre d'hébergement.</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficits sensoriels a donné lieu à la réalisation d'une vidéo illustrant la démarche « opérationnelle » et à un guide publié en 2012.</p> <p>La recherche a pu être publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales) – Une vidéo de présentation de la démarche est en cours.</p> <p>Mise en place de la coordination nationale au 1^{er} janvier 2012 avec les 3 entités de pilotage (APRR, BTPRMS, EMMAH).</p>

	<p>Pour les partenariats sous forme de droits réservés : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2013.</p>	<p>Les objectifs définis dans le cadre du plan médico-social et sanitaire ont été intégrés le 6 février 2009 (Instruction Agirc-Arrco 2009-17-DAS), dans l'étude des dossiers d'investissements dans des EHPAD. La procédure EHPAD a été adoptée à la mise en place. Nouvelle procédure envisagée suite à la mise en place des appels à projets par les ARS.</p>	<p>Les projets intégrant les recommandations du plan médico-social (HQE, bientraitance, formation du personnel...) peuvent bénéficier d'un bonus allant jusqu'à 30 % du montant d'une réservation prioritaire</p>
	<p>En coordination avec le CCAH²⁵, organiser un appel à projets favorisant le développement de projets pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.</p>	<p>Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets, lancé en octobre 2011. - Recherche action non limitée en 2011. 	<p>1^{er} prix remis au directeur général du centre hospitalier de Thuir (66). Il s'agit du 1^{er} prix (52 000 €) Agirc-Arrco intitulé « faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes pour favoriser l'autonomie » lequel permettra aux équipes mobiles d'acquérir 3 véhicules pour réintégrer au processus de soins, les personnes en rupture chronique sanitaire et sociale</p>

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2011.

On notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 91 %, en baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2008. Le résultat du fonds social des 16 institutions est positif et en augmentation de 59,3 % par rapport à 2010.

Par ailleurs, en 2011, il est à noter une diminution des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **60 % de la dotation sociale du régime** contre 65 % en 2010 et 61 % en 2009. L'objectif énoncé dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires.

La diminution en 2011 de la part consacrée aux aides prioritaires s'explique principalement par la baisse du financement lié aux situations de chômage, compte tenu de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + » fin 2010. Cette variation peut également s'expliquer par une légère amélioration de la situation de l'emploi sur le 1^{er} semestre 2011, réduisant ainsi l'accompagnement notamment liée à l'emploi sur ce semestre.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- les financements collectifs sont en progression de 1,9 % (21,6 M€ en 2011). 92,6 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ;
- les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 21,3 M€ mais en diminution de 14,1 % par rapport à 2010 et sur plusieurs années consécutivement. 35,2 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, mais le montant de ces aides non prioritaires diminue de 13,1 % en 2011. La scolarité représente 91,4 % des aides individuelles non prioritaires en diminution depuis plusieurs années (- 5,9 % par rapport à 2010);
- le personnel en ETP des institutions Agirc augmente de 9,1 % en 2011. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 32,7 % des professionnels de l'action sociale.

2011 est la troisième année de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires et notamment en ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par les fédérations.

Le développement des actions du socle commun devraient impacter plus significativement les comptes 2012. On peut ainsi citer :

- un projet de création validé, dans la ville de Montpellier, piloté par Mornay ainsi que la labellisation d'un centre de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco piloté par Audiens ; le renforcement de l'approche scientifique de la démarche proposée par les centres de prévention ;
- le déploiement de la prestation aide à domicile momentanée sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2013, la mise en place d'une seconde phase expérimentale de la prestation « Bien chez moi » sur quatre régions à partir de 2012 ;
- la poursuite des actions dans le plan médico-social et sanitaire étendu jusqu'en 2013.

Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2011

	2011	2010
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	103 870 209	101 732 026
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	770 066	976 063
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 595 714	2 725 893
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	13 839	16 275
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	108 249 828	105 450 257
Interventions sociales	60 729 630	63 491 011
ACTIONS MUTUALISEES	2 579 764	2 418 685
AIDES INDIVIDUELLES	27 017 796	30 565 411
INTERVENTIONS COLLECTIVES	23 084 946	22 425 267
ACTIONS DE SERVICE	8 047 124	8 081 648
Charges de gestion courante	33 381 179	37 367 195
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	19 291 338	20 004 936
SERVICES EXTERIEURS	653 495	1 078 140
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	56 031	95 265
CHARGES DE PERSONNEL	-102	-1 536
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	13 053 287	15 521 546
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	327 130	668 844
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	94 110 809	100 858 206
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 139 019	4 592 051
Produits financiers	18 850 352	16 414 178
Charges financières	7 853 781	7 115 179
RESULTAT FINANCIER	10 996 571	9 298 999
Produits exceptionnels	17 249 212	14 243 158
Charges exceptionnelles	14 248 011	10 779 677
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 001 201	3 463 481
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-122 119	-134 342
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 014 672	17 220 189

Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2011

Bilan Actif

	2011	2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103 930 219	95 064 886
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-103 532 179	-94 514 167
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 488 177	5 177 960
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-1 848 612	-2 827 011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	340 815 947	338 012 901
- DEPRECIATIONS	-6 185 731	-7 305 820
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	336 667 821	333 608 749
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	191 609 807	188 732 948
- DEPRECIATIONS	-506 457	-671 646
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	191 103 350	188 061 302
AUTRES CREANCES	7 502 671	10 188 319
- DEPRECIATIONS	-192 868	-242 251
DISPONIBILITES	92 003 361	78 973 875
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	99 313 164	88 919 943
COMPTES DE REGULARISATION	85 088	65 148
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	85 088	65 148
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	1 646 591	962 954
TOTAL ACTIF	628 816 014	611 618 096

Bilan Passif

	2011	2010
RESERVE	527 879 431	508 613 319
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	28 014 672	17 220 189
Déficit		
TOTAL RESERVES	555 894 103	525 833 508
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	555 894 103	525 833 508
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 243 485	5 895 033
TOTAL PROVISIONS	5 243 485	5 895 033
DETTES FINANCIERES	36 193 922	38 133 393
AUTRES DETTES	29 787 921	36 792 191
TOTAL DETTES	65 981 843	74 925 584
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	1 696 583	4 963 971
TOTAL PASSIF	628 816 014	611 618 096

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2011

	2011	2010
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers	329 201	142 073
Charges financières	88 675	56 458
RESULTAT FINANCIER	240 526	85 615
Produits exceptionnels	2 967 320	1 713 393
Charges exceptionnelles	234 600	2 149 074
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 732 720	-435 681
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 973 246	-350 066

Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2011

Bilan Actif

	2011	2010
IMMOBILISATIONS INCORP ORELLES		
- AMORTISSEMENTS ET DEP RECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORP ORELLES		
- AMORTISSEMENTS ET DEP RECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
- DEP RECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE P LACEMENT	30 033 882	30 277 953
- DEP RECIATIONS		
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE P LACEMENT		
- DEP RECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	30 033 882	30 277 953
AUTRES CREANCES	1 786 086	
- DEP RECIATIONS		
DISP ONIBILITES	5 712	1 598
- DEP RECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 791 798	1 598
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	31 825 680	30 279 551

Bilan Passif

	2011	2010
RESERVE	28 773 476	29 123 542
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	2 973 246	
Déficit		350 066
TOTAL RESERVES	31 746 722	28 773 476
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 746 722	28 773 476
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
AUTRES DETTES	78 958	1 199 075
TOTAL DETTES	78 958	1 199 075
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		307 000
TOTAL PASSIF	31 825 680	30 279 551

agirc
RETRAITE DES CADRES

16-18 rue Jules César - 75592 Paris cedex 12
Tél. 01 71 72 12 00 - www.agirc-arc.co.fr
www.maraititecomplementaire.fr